



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251205-D20250017510-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 25

de Votants : 35

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00175/2025 du 05/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1er adjoint au Maire.**

### Etaient présents : (25)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

### Absents : (14)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (10)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI, M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Djamaïdine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA, Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

### **OBJET :**

**Participation au Fonds de solidarité pour la population de Gaza – collecté par Cités Unies France**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 17/12/2025 que la convocation avait été faite le 28/11/2025.

**Le Maire.**

**Vu** l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que la ville de Mamoudzou, attachée aux valeurs universelles de paix, de solidarité et de fraternité entre les peuples, a pris connaissance du maintien du Fonds de solidarité pour Gaza créé par Cités Unies France il y a deux ans, à la suite de la grave crise humanitaire qui frappe durablement la population civile ;

**Considérant** que l'évolution récente du contexte international – libération d'otages, ouverture partielle de l'accès humanitaire et intensification des opérations d'aide médicale et alimentaire – permet d'espérer une issue pacifique à ce conflit meurtrier, qui a causé d'immenses souffrances ;

**Considérant** que depuis sa création, ce fonds a permis d'acheminer une aide médicale et logistique essentielle, notamment en partenariat avec plusieurs villes et collectivités françaises (Lille, Grenoble, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Nanterre, Rennes, Clermont-Ferrand, entre autres) ;

**Considérant** que les contributions de ces collectivités ont facilité la prise en charge de dizaines de familles blessées ou déplacées, dans un esprit de solidarité décentralisée conforme à l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, qui permet aux communes d'apporter un concours humanitaire à des populations victimes de catastrophes ou de conflits ;

**Considérant** que la ville de Mamoudzou, fidèle à sa tradition d'entraide et de solidarité internationale, souhaite s'associer à cette démarche collective et humanitaire portée par Cités Unies France ;

**Considérant** que ce geste de solidarité n'a pas de portée politique : il traduit simplement la volonté de notre collectivité de participer à un élan humanitaire destiné à la population civile, notamment les enfants, les femmes et les familles déplacées ;

**Considérant** que le don de la ville contribuera à financer :

- La reconstruction d'infrastructures de base (logement, santé, éducation) ;
- La fourniture de matériel médical et humanitaire ;
- Et le soutien aux structures locales de soins et d'accueil opérant sous mandat humanitaire ;

**Considérant** la ville de Mamoudzou participe à hauteur de 5 000 euros, versés au Fonds de solidarité pour Gaza géré par Cités Unies France, conformément aux modalités financières définies par le comité des donateurs présidé par la ville de Lille ;

Après en avoir, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés : :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la participation de la ville de Mamoudzou au Fonds de solidarité pour Gaza animé par Cités Unies France.

**Article 2** : d'autoriser le versement d'un **don de 5 000 € [cinq mille euros]** au profit de ce fonds.

**Article 3** : d'inscrire les dépenses afférentes au budget communal.

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 12/12/2025

**Le Maire**

**Abstention (0) :**  
**Contre (0) :**